

ANIMAUX DE PRODUCTION ET BIOCIDES

VOTRE ELEVAGE, VOTRE ENVIRONNEMENT, VOTRE SANTE

QU'EST-CE QU'UN BIOCIIDE ?

Les « **produits biocides** » regroupent un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes vivants considérés comme nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique.

Par nuisible, on entend des organismes et agents pathogènes dont la présence n'est pas souhaitée ou qui produisent un effet nocif pour l'homme, ses activités ou les produits qu'il utilise, pour les animaux ou l'environnement.

Bien que ciblant ces organismes considérés comme nuisibles, les biocides sont par leur destination, des produits actifs susceptibles d'avoir des effets sur le vivant dans son ensemble, y compris l'homme, l'animal ou la biodiversité.

UN BIOCIDÉ N'EST PAS UN MÉDICAMENT

LA DIFFÉRENCE

Un médicament vétérinaire est destiné à être administré pour traiter ou prévenir une maladie animale. Une majorité de médicaments ne peut être délivrée que sur prescription et ordonnance. Sa prescription fait suite au diagnostic d'une maladie. Il ne peut être délivré que par des ayants droits (vétérinaires- pharmaciens- groupements agréés)

Un biocide est destiné à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes vivants considérés comme nuisibles pour les animaux. A l'exception des produits d'hygiène et des répulsifs, ils ne sont pas destinés à être appliqués directement sur des animaux. Certains sont en vente libre pour le grand public, d'autres sont réservés aux professionnels.

LES SIMILITUDES

Médicaments et biocides peuvent contenir les mêmes familles de molécules mais à des concentrations différentes. Les deux doivent être **autorisés pour être mis sur le marché** et doivent être utilisés dans les conditions prévues par le fabricant.

Biocides et médicaments doivent faire la preuve de leur efficacité et de leur innocuité pour être autorisés.

Remarque : On distingue 4 catégories (et 22 types) de biocides dont 2 sont utilisés couramment dans le contexte de l'élevage : Les désinfectants et les produits de lutte contre les organismes potentiellement nuisibles (insecticides, vermicides, rodenticides et répulsifs).

EN ELEVAGE : LES BIOCIDES SONT TRÈS COURAMMENT UTILISÉS

Toutes les filières de production animale utilisent des biocides pour protéger les humains, les animaux, les matériaux et bâtiments contre les agressions biologiques (rongeurs...), lutter contre les bactéries, virus et champignons, et les parasites (insectes...)

SUR LES ANIMAUX

pour l'hygiène (désinfection, hygiène de la traite...) et la protection contre les organismes nuisibles (répulsifs).

SUR LES SURFACES

Désinfection du matériel d'élevage (matériel de traite, bottes ...), des matériels de transport, des animaux et des locaux au cours de procédures recommandées voire obligatoires.

Désinsectisation des bâtiments et des véhicules ; là aussi souvent recommandés et parfois obligatoires.



LES BIOCIDES : PENSER AUX POSSIBLES EFFETS NEGATIFS

Les biocides ne sont pas dénués de dangers : tout produit, destiné à détruire un organisme vivant, est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'homme, l'animal ou l'environnement.



SUR L'ANIMAL

De manière directe : du fait d'un surdosage, lors d'application sur une partie du corps non appropriée (muqueuse par exemple) ou en cas d'intolérance à l'un des composants du produit pourtant utilisé à la bonne dose.

De manière indirecte :

- ▶ Sur l'animal, par contact prolongé avec des surfaces inertes recouvertes de biocides, ou parfois avec des eaux résiduelles de surface contenant des biocides.
- ▶ En favorisant l'apparition de bactéries résistantes potentiellement pathogènes.
- ▶ Certains produits ne peuvent pas être utilisés en présence d'animaux.



SUR L'HOMME EN PARTICULIER CELUI QUI LES APPLIQUE

- ▶ Suite au contact direct ou indirect, à l'inhalation, voire l'ingestion, des substances actives et des excipients.



SUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ L'utilisation d'un biocide induit la production de résidus, qui peuvent se retrouver dans l'environnement.
- ▶ Les produits bactéricides participent à la sélection de bactéries résistantes.



POINTS D'ATTENTION

- ▶ Le mode d'application est important : les pulvérisations et les nébulisations entraînent la formation d'un aérosol ou brouillard qui peut être inhalé par l'intervenant ou les animaux, ou encore contaminer des aliments.
- ▶ La rémanence (persistance) dans l'environnement peut être de plusieurs jours à plusieurs années, et aujourd'hui il n'y a pas de moyen conçu pour les éliminer.
- ▶ En agriculture biologique tous les biocides ne sont pas utilisables.

Choisir le biocide le moins toxique pour l'animal, l'homme et l'environnement, celui qui à efficacité équivalente générera le moins de résidus et aura la toxicité et la rémanence la plus faible.

LES BIOCIDES COMME IL FAUT ET QUAND IL FAUT

AVANT, PENDANT, APRES.

De manière générale, respectez scrupuleusement toutes les instructions – dosages – fréquences d'utilisation – et identifiez les pictogrammes figurant sur les étiquettes et les notices.

AVANT L'UTILISATION, S'INFORMER ET BIEN CHOISIR : SOLICITER LE CONSEIL D'UN PROFESSIONNEL

1

S'INFORMER

sur chaque produit.

Lire les étiquettes, les modes d'emploi, les mentions de danger (logos – pictogrammes) les précautions d'utilisations.

2

CHOISIR

un biocide adapté à l'objectif et aux circonstances (quel nuisible ? quel support ? en présence ou non des animaux ?)

Demander la fiche technique et la fiche de sécurité au distributeur ou au fabricant. Pour vous aider à trouver ces fiches, rendez-vous sur le site BioCID ou, pour les produits à AMM, sur la base de l'ECHA..

3

DEMANDER CONSEIL

à votre vétérinaire traitant pour savoir si son utilisation est nécessaire, indispensable et si des alternatives existent. Sollicitez le pour établir un plan de nettoyage et désinfection adapté à votre élevage.

4

SE SOUVENIR

qu'avant toute utilisation de biocide, le nettoyage et la déterision s'imposent, voire peuvent suffire.

5

CERTAINS PRODUITS PRÉSENTÉS COMME « NATURELS »

ne sont pas pour autant sans danger pour l'utilisateur, l'animal et l'environnement. Faire mention des termes « naturel » ou « non toxique » sur certains étiquetages n'est pas, pour un produit biocide, conforme à réglementation.



PENDANT L'UTILISATION

SE PROTÉGER DE FAÇON ADAPTÉE

En se préparant avant l'utilisation, en écartant les personnes fragiles (enfants – femmes enceintes ...) et les animaux non ciblés par le traitement.

Choisir le type de protection adapté au produit, aux modalités d'application et aux risques de contact pour l'utilisateur, en vous référant aux recommandations du fabricant, et les porter dès les phases de préparation des traitements (gants nitrile, bottes, survêtements, lunettes et masques).

RESPECTER LE PROTOCOLE D'UTILISATION

Respecter le protocole d'utilisation fixé dans la notice d'emploi :

Doser et observer la concentration recommandée, le mode de dilution, la température, le mode d'application prévu (rinçage ou pas ...) : **utiliser plus de produit ne permettra pas une efficacité accrue**. Dans la mesure du possible, utiliser des présentations qui ne nécessitent pas de dilution, car les principaux risques de contamination se situent lors des étapes de préparation.

AÉRER

Aérer et respecter les temps d'aération des locaux après traitement.

RESPECTER

Les fréquences d'utilisation.

APRES UTILISATION

NETTOYER, STOCKER ET ELIMINER SELON LES INDICATIONS DU FABRIQUANT

Rincer les surfaces ou les véhicules traités lorsque la notice le prévoit.

Ne rien jeter aux ordures ménagères.

Nettoyer les équipements de protection réutilisables et le matériel d'application, si possible sur une aire spécifique. Ne pas rincer les emballages (au risque d'envoyer des résidus dans les eaux usées), ne pas les réutiliser.

Éliminer les emballages vides, les équipements jetables et les résidus via un circuit spécifique indiqué sur la notice (circuits de collecte professionnels, déchetteries ...).

Stocker les produits biocides dans des endroits dédiés (dans l'idéal fermant à clé), dans les conditions prévues par les fabricants, hors de portée des enfants et des animaux, à minima à l'abri de la lumière et de la chaleur. Ne pas faire stocker ensemble des produits dont la nature du danger est incompatible.

Trier régulièrement et éliminer les produits périmés.



DU BON SENS AVANT TOUT

- ▶ **Se protéger et protéger** les personnes fragiles de l'exposition aux biocides.
- ▶ **Ne pas manger, boire ou fumer** pendant les manipulations. Ne pas porter à la bouche un élément en contact avec le biocide.
- ▶ **Utiliser des équipements en bon état** et respecter leurs dates de péremption et leur durée d'utilisation.
- ▶ Signaler tout événement indésirable : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

... ET SEULEMENT QUAND IL FAUT / EN UTILISER LE MOINS POSSIBLE

LES ALTERNATIVES

Pour les détenteurs soumis au bilan sanitaire d'élevage et au protocole de soins, et/ou qui profitent d'une visite sanitaire périodique, l'utilisation des biocides peut être plus largement réfléchi. Vous pouvez solliciter votre vétérinaire pour établir un plan de nettoyage et de désinfection adapté à votre élevage.

La désinfection est une action au résultat momentané qui consiste à tuer ou éliminer les micro-organismes présents : l'utilisation de désinfectants n'est pas automatique, et il existe de nombreuses méthodes de désinfection sans produit chimique (Thermique, UV, abrasion mécanique ...). De plus, aucun biocide ou désinfectant ne peut atteindre sa cible au sein d'un biofilm (crasse). **Les biocides ne peuvent se substituer à l'observance des règles élémentaires de biosécurité et d'hygiène pour lesquelles des guides existent. Ils ne peuvent pas non plus se substituer aux soins des animaux (parages des pieds ...).**



POUR AUTANT ILS FONT PARTIE DES MESURES DE DÉSINFECTION, ET S'AJOUTENT AUX PROTECTIONS PHYSIQUES :

- ▶ Porter des tenues propres, ou à usage unique et limiter les « visiteurs ».
- ▶ Respecter les quarantaines et les vides sanitaires.
- ▶ Respecter les règles d'introduction des animaux, isoler les malades.
- ▶ Préférer les pièges à rongeurs ou à insectes aux biocides et recourir autant que possible à des moyens de lutte biologique contre les insectes (mouches).
- ▶ Respecter les saisons des traitements pour optimiser et limiter ceux-ci.



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologie.gouv.fr/produits-biocides>

<https://www.anses.fr/fr/system/files/Anses-Biocides.pdf>

[https://www.anses.fr/fr/thematique/produits-phytopharmaceutiques- biocides-et-fertilisants](https://www.anses.fr/fr/thematique/produits-phytopharmaceutiques-biocides-et-fertilisants)

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/biocides-prenez-prcautions>

<https://biocid-anses.fr/biocid#!>

<https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemical/biocidal-products>

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

